

# DE – Diplôme d'Etat d'Aide-soignant (DEAS)

Mis à jour le 13 mai 2026

## Conditions d'entrée et prérequis

De 17 ans à 29 ans révolus  
Au-delà de 29 ans, certains publics peuvent entrer en apprentissage: les publics handicapés bénéficiant du contrat d'apprentissage aménagé (sans limite d'âge), les personnes en création ou reprise d'entreprise, les sportifs de haut niveau, les apprentis en cours de formation préparant un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu.  
Niveau de langue française B2 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe

## Public visé

Tout public

## Rythme

Alternance

## Durée en centre

1540 heures

## Durée en entreprise

770 heures

## Validation

- DE – Diplôme d'Etat d'Aide-soignant (DEAS) – Niveau 4

Pour la certification du diplôme :

- Attestation de formation des Gestes d'Urgence niveau 2 (AFGSU)
- Validation de tous les blocs de compétence

## Modalités d'évaluation

Validation de l'ensemble des blocs de compétences acquis en formation théorique et pratique et

Code RNCP : 40692 au 1/9/2025

## Objectifs professionnels

En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée. Trois missions reflétant la spécificité du métier sont définies :

1. Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie ;
2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

## Contenu

**BLOC 1** – Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités

**BLOC 2** – Appréciation de l'état clinique et mise en oeuvre de soins adaptés en collaboration avec l'infirmier en intégrant la qualité et la prévention des risques

**BLOC 3** – Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

**BLOC 4** – Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités de soins, au lieu et aux situations d'intervention

**BLOC 5** – Transmission, quels que soient l'outil et les modalités de communication, des observations recueillies pour maintenir la continuité des soins et des activités

Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)

Suivi pédagogique individualisé des apprentis (SPI)

Travaux personnels guidés (TPG)

Formation clinique (stages)

## Modalités pédagogiques

- Formation basée sur la pédagogie d'alternance avec des périodes de formation en centre, des périodes en stage complétées par des périodes de formation en entreprises dont les objectifs ont été définis en début de formation.
- Rythme : formations par module – semaine complète
- Cours, travaux dirigés, travaux pratiques, Suivi individualisé
- Formation en présentiel avec quelques heures en distanciel

## Profil des intervenants

- Equipe pluridisciplinaire expérimentée connaissant parfaitement les objectifs du diplôme proposé.
- Référénts pédagogiques et coordinateurs pédagogiques, en charge de votre parcours en centre et de votre suivi pour les périodes en entreprise.

# DE – Diplôme d'Etat d'Aide-soignant (DEAS)

en milieu professionnel, selon les critères d'évaluation définis dans le référentiel de formation

## Entrée-sortie permanente

Non

## Les plus

### Taux de satisfaction

87%

### Taux de réussite aux examens

100% parcours partiels – 83% parcours complets

### Insertion professionnelle en emploi

En emploi : 84%

Retrouvez les indicateurs nationaux de l'apprentissage sur [insejeunes.education.gouv.fr](https://insejeunes.education.gouv.fr)

## Durée

Selon le diplôme détenu avant l'entrée en formation, des dispenses de modules peuvent être opérées. Pour un cursus partiel entre 721 heures 1 001 heures de formation théorique et pratique (stages)

## Délais et modalités d'accès

- Les personnes ayant déjà été sélectionnées à l'issue d'un entretien avec un employeur pour un contrat d'apprentissage dans l'une des formations visées au premier alinéa du I de l'article 1er, sollicitent une inscription auprès d'un institut de formation de leur choix, habilité à délivrer des actions de formation par apprentissage au sens de l'article L. 6211-2 du code du travail et autorisé par le président du conseil régional en application de l'article L. 4383-3 du code de la santé publique.
- En l'absence de validité d'un contrat d'apprentissage, les candidats sont soumis à l'épreuve de sélection prévue à l'article 2 et admis en formation sur la base des articles 3 et 5 du présent arrêté. (Arrêté du 12 avril 2021 portant diverses modifications relatives aux conditions d'accès aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture : [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr))
- Pré-inscriptions auprès du CFA régional des métiers du sanitaire et social tout au long de l'année

## Financements possibles

Prise en charge par l'OPCO ou CNFPT

## Poursuite de parcours

- L'activité d'aide-soignant peut être réalisée en structures employeurs, publiques ou privées, du champ sanitaire, social ou médico-social, en établissement, en hospitalisation à domicile ou dans les services d'accompagnement et d'aide à la personne
- Poursuite d'études : Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture – Diplôme d'Etat d'Infirmier

## Référent handicap

Nos référents handicap sont à votre écoute pour l'analyse de vos besoins

## DE – Diplôme d'Etat d'Aide-soignant (DEAS)

spécifiques et l'adaptation de votre formation.

### Réseau

- GIP Formation Tout au Long de la Vie
- 28 rue de Saurupt - BP 3035  
54012 NANCY CEDEX
- ce.gip@ac-nancy-metz.fr
- 03 83 55 06 58
- SIRET : 18542213600019